



Madame / Monsieur,

C'est avec plaisir qu'au nom du comité d'administration du RAR, je vous souhaite la bienvenue et je vous accueille dans la grande famille du Regroupement des Artistes de Rosemère.

Comme vous pourrez le constater dans les règlements généraux, tout membre résident de Rosemère doit, pour être considéré un membre actif, participer à une activité durant l'année et

- Donner de son temps lors des salons ou toute autre activité du regroupement
- Donner de son temps en faisant partie d'un comité ou sous-comité

Tout membre de l'extérieur de Rosemère doit, pour être considéré un membre actif, participer à au moins deux activités autres que les salons (expositions) durant l'année et

- Donner de son temps au cours des activités du regroupement
- Donner de son temps en faisant partie d'un comité ou sous-comité

Le réabonnement des membres sera revu chaque année par un comité de sélection. Un membre non-résident de Rosemère qui, au cours de deux années consécutives, ne se qualifie plus à titre de membre actif ne sera pas renouvelé comme membre.

J'ai lu et j'accepte d'être un membre actif tel qu'il est décrit ci-dessus

Nom en caractères d'imprimerie: _____

Signature:

Merci de retourner cette page signée au :
Regroupement des Artistes de Rosemère
325 Grande-Côte
Rosemère, (Québec) J7A 1K2